

# DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 – 143

**Approuvant la signature du contrat de prêt n° MON548527EUR avec la banque postale**

Le Maire de la commune de Marcoussis,

**VU** l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

**CONSIDERANT** les offres reçues des différents établissements bancaires,

**CONSIDERANT** la nécessité de disposer de fonds pour financer les investissements 2024,

**CONSIDERANT** la proposition de la Caisse d'Épargne pour un prêt d'un montant de 1 000 000 €,

**CONSIDERANT** que la Banque Postale a accepté de faire droit à cette demande au travers du contrat de prêt n° MON548527EUR,

## DÉCIDE

### ARTICLE 1

Il est conclu un contrat de prêt n° MON548527EUR auprès de la Banque Postale pour financer la construction de la salle des fêtes phase 1 - 2024 de la Commune de Marcoussis dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant du prêt : 1 000 000€
- Durée : 15 ans
- Taux fixe applicable : 3.74 % l'an
- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Frais de dossier : 0.10 % du montant du contrat du prêt (1 000 €)
- Versement des fonds : septembre 2024

**ARTICLE 2**

Monsieur Olivier THOMAS, maire de Marcoussis, est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations visées dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**ARTICLE 3**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Comptable publique.

**ARTICLE 4**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 24 juillet 2024

Le Maire,  
**Olivier Thomas**

